

L'actualité des CESR

BASSE-NORMANDIE ET HAUTE-NORMANDIE

René Garrec, président du Conseil régional de Basse-Normandie, et Alain Le Vern, président du Conseil régional de Haute-Normandie, ont signé un courrier commun invitant les deux présidents de Conseils économiques et sociaux régionaux à organiser ensemble une réflexion sur l'avenir et la structuration des deux Régions. Considérant que les prochaines lois de décentralisation vont modifier de façon notable les compétences des Régions, les deux présidents de Conseil régional souhaitent que soient définis, notamment dans les nouveaux domaines d'action des Régions, les enjeux et les conséquences de coopérations renforcées entre les deux collectivités et, le cas échéant, avec des territoires limitrophes, Bassin parisien compris.

www.cesr-basse-normandie.fr
www.cesr-haute-normandie.fr

BOURGOGNE

Avec la mise en service de l'autoroute A77, la Nièvre s'est encore rapprochée du grand Bassin parisien. Elle accueille des compétitions de sport automobile sur le site de Magny-Cours. Le Grand prix de France de Formule 1 y a eu lieu, dimanche 6 juillet. La Région a soutenu cette 13^e édition en finançant, à hauteur de 120 000 €, une campagne d'affichage. Un nouveau tracé de la piste a été également expérimenté. En marge du circuit, un pôle de recherche et d'industrie lié à l'automobile a été créé. Il s'appuie notamment sur une école d'ingénieurs prometteuse, l'ISAT (Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports), installée à Nevers.

www.cesr-bourgogne.fr

CENTRE

Le projet de contrat de site du bassin d'emplois de Romorantin-Salbris (Loir-et-Cher) a été présenté le 11 juillet dernier. L'État apporte 4 M€ qui s'ajoutent aux crédits inscrits au Contrat de plan, au DOCUP Objectif 2, aux crédits de la Région ainsi qu'aux quelque 10 M€ liés à l'application de l'article 118 de la loi de

modernisation sociale. Le CESR avait alerté dès juillet 2001 les pouvoirs publics sur les risques pour l'avenir industriel du bassin d'emplois.

Avec le retrait de Renault des chaînes Matra de Romorantin, la filière automobile régionale est menacée, particulièrement dans le sud du Loir-et-Cher déjà touché par la restructuration de l'armement. La première entreprise régionale en 2001 (2 670 salariés) va désormais employer moins de 100 personnes. Le CESR préconise de renforcer la veille et l'anticipation via un observatoire régional des risques et des opportunités industriels.

www.cesr.regioncentre.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

Espace naturel, la région Champagne-Ardenne possède un potentiel de développement du tourisme rural que le CESR se propose d'explorer et de promouvoir à travers une étude approfondie. Une première phase a consisté à réaliser un inventaire des activités pratiquées dans les différents sites naturels de la région. La deuxième phase a pour objet d'identifier ou d'initier des pistes de développement des activités existantes, ainsi que des offres touristiques en milieu rural, notamment en matière d'hébergement. Le CESR formulera à l'attention du Conseil régional un certain nombre de propositions concrètes afin de favoriser le développement durable du tourisme rural dans la région. Ce travail intégrera la question du développement du tourisme fluvial.

www.cr-champagne-ardenne.fr

ILE-DE-FRANCE

Une séance plénière exceptionnelle du CESR d'Ile-de-France, le 3 juillet 2003, a permis l'examen de neuf rapports, d'un rapport de synthèse et d'un avis relatifs aux dix « territoires prioritaires du Contrat de plan État-Région 2000-2006 ». Ces territoires sont soit touchés par la désindustrialisation, soit disposent d'un fort potentiel scientifique et économique, soit détiennent une forte capacité de développement. Cette vaste étude intervient à un moment clé marqué par le

bilan d'étape du Contrat de plan, la future révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France et le processus en cours de décentralisation. Les territoires prioritaires constituent autant d'enjeux stratégiques qui dépassent la seule Ile-de-France pour concerner l'échelle nationale mais aussi européenne.

www.cesr-iledefrance.fr

PAYS DE LA LOIRE

Avant que le Gouvernement ne prenne sa décision définitive sur le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et alors que le débat public touche à son terme, le CESR des Pays de la Loire rappelle son attachement à la réalisation rapide de cette infrastructure appelée à devenir la plate-forme aéroportuaire du Grand-Ouest.

Par ailleurs, les CESR de la façade atlantique (Bretagne – Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Aquitaine) ont reçu mi-juillet Henri de Richemont, sénateur, rapporteur d'une mission parlementaire sur le cabotage. Cette rencontre a préparé une mobilisation interrégionale en vue d'une candidature du golfe de Gascogne pour expérimenter le concept novateur des « autoroutes de la mer » entre la France et la péninsule ibérique.

www.paysdelaloire.fr

PICARDIE

Le CESR de Picardie a adopté l'avis sur le projet de charte du Parc naturel régional « Oise – Pays de France ». Ce texte souligne la qualité des statuts et note leur conformité avec les objectifs du décret du 1^{er} septembre 1994 relatif aux PNR.

Il a ensuite mené une réflexion prospective sur l'avenir de la Picardie à l'horizon 2015 et a rendu deux avis sur ce thème. Le premier identifie un certain nombre de défis et avance des préconisations susceptibles d'assurer à la région un développement équilibré et durable. Le second avis a permis de répondre à la saisine du président du Conseil régional sur le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire « Picardie 2015 ».

www.cesr-picardie.fr

L'actualité du Bassin parisien

est éditée par le groupe de travail des présidents des huit Conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien. Maurice Droulin, président du CESR de Basse-Normandie - Abbaye des Dames - BP 529 - 14036 Caen Cedex - Tél.: 02 31 06 98 90. • Pierre Bodineau, président du CESR de Bourgogne - 17 boulevard de la Trémouille - BP 1602 - 21035 Dijon Cedex - Tél.: 03 80 44 34 32. • Xavier Beulin, président du CESR du Centre - 9 rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 01 - Tél.: 02 38 70 30 41. • Jacques Heydecker, président du CESR de Champagne-Ardenne - 5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex - Tél.: 03 26 70 31 79. • Jean-Claude Boucherat, président du CESR d'Ile-de-France - 29 rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris - Tél.: 01 53 85 66 25. • Nicolas Plantrou, président du CESR de Haute-Normandie - 25 boulevard Gambetta - BP 1129 - 76174 Rouen Cedex - Tél.: 02 35 52 56 30. • Alain Mustière, président du CESR des Pays de la Loire: Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire - 44066 Nantes Cedex 2 - Tél.: 02 40 41 41 31. • Serge Camine, président du CESR de Picardie: 11, mail Albert I^{er} - 80026 Amiens Cedex - Tél.: 03 22 97 37 34. Coordination: Bruno Mougin (CESR Ile-de-France). Conception réalisation: Les éditions Denfert. Imprimeur: Print chain. Tirage: 3 400 exemplaires. N° ISSN: en cours.

L'actualité du Bassin parisien

N°3 – SEPTEMBRE 2003

Les informations du groupe de travail des présidents des huit Conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien

Chiffres clés des huit régions du Bassin parisien

Bourgogne

Superficie : 31 741 km²
Population : 1 610 067 hab.
PIB : 33 823,10 M€
Population active : 708 174
Budget 2003 du CR : 425,18 M€

Centre

Superficie : 39 151 km²
Population : 2 440 329 hab.
PIB : 50 545,69 M€
Population active : 1 105 370
Budget 2003 du CR : 614,45 M€

Champagne-Ardenne

Superficie : 25 605 km²
Population : 1 342 363 hab.
PIB : 29 249,2 M€
Population active : 600 168
Budget 2003 du CR : 387,2 M€

Ile-de-France

Superficie : 12 072 km²
Population : 10 951 000 hab.
PIB : 395 228,5 M€
Population active : 5 479 762
Budget 2003 du CR : 2 700 M€

Basse-Normandie

Superficie : 17 589 km²
Population : 1 401 945 hab.
PIB : 27 886,28 M€
Population active : 624 766
Budget 2003 du CR : 446,24 M€

Haute-Normandie

Superficie : 12 317 km²
Population : 1 740 000 hab.
PIB : 40 937,59 M€
Population active : 804 026
Budget 2003 du CR : 531 M€

Pays de la Loire

Superficie : 32 081 km²
Population : 3 222 061 hab.
PIB : 66 495,97 M€
Population active : 1 452 593
Budget 2003 du CR : 755 M€

Picardie

Superficie : 19 400 km²
Population : 1 857 481 hab.
PIB : 35 498,06 M€
Population active : 835 869
Budget 2003 du CR : 624,2 M€

Source : INSEE

Les présidents des CESR du Bassin parisien rencontrent le ministre des Transports

Enrichissante et prometteuse : la rencontre qui a eu lieu le 14 avril 2003 à l'hôtel de ville d'Amiens, entre Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer et président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, les présidents des CESR du Bassin parisien et le président du CESR du Nord-Pas-de-Calais, a permis d'étudier et de discuter des principaux dossiers de l'audit « Infrastructures » remis au gouvernement.

Pour le transport ferroviaire, plusieurs projets ont été évoqués, notamment la liaison Amiens-Roissy, l'achèvement de la liaison rapide Normandie-Vallée de Seine, le contournement fret du Nord-Est de l'Ile-de-France, le TGV Est jusqu'à Strasbourg et l'interconnexion TGV au sud de l'Ile-de-France. Parmi les dossiers intéressant les aménagements fluviaux et portuaires, les liaisons Seine-Nord et Seine-Est ont été abordées. Pour le ministre, le canal Seine-Nord est un projet prioritaire. Par ailleurs, l'amélioration de la desserte fluviale et ferroviaire du port du Havre est actuellement à l'étude. Le développement des infrastructures routières constitue également un volet important de l'audit. Ont été passés en revue : le projet de l'A24 pour désaturer l'A1 Paris-Lille, l'achèvement de l'A16 Francilienne, l'A29 Neufchâtel-en-Bray – Amiens (dont la mise en service devrait intervenir en 2005), l'A19 de Courtenay à Artenay (dont

l'échéancier court jusqu'en 2008), l'A34 et son prolongement jusqu'à la frontière belge, ainsi que le désengorgement de la section commune A86/A4 (dont le caractère effectif interviendrait en 2004).

En matière de plateformes aéroportuaires, l'opportunité de la construction d'une troisième plateforme internationale au sein du Bassin parisien a été examinée par une commission d'enquête parlementaire. Parallèlement, les aéroports régionaux (par exemple, Beauvais-Tillé, Châteauroux), mais aussi celui de Vatry (fret), devront être renforcés.

Cette rencontre, dense et conviviale, a par ailleurs été l'occasion pour Gilles de Robien de rappeler l'attachement du gouvernement au rôle joué par la société civile, à travers les CESR, dans le processus de l'action publique. Il a souligné qu'outre l'éclairage apporté par les avis et les préconisations des CESR, de tels moments d'échanges et de débats permettent une meilleure compréhension des préoccupations et des attentes locales. Il a souhaité qu'une nouvelle rencontre se tienne d'ici quelques mois, afin d'effectuer un nouveau tour d'horizon et d'évoquer l'état d'avancement des projets examinés.

L'entité Bassin parisien confirme ainsi son implication dans les projets structurants qui engagent une nécessaire coopération interrégionale. ■

Les présidents des CESR du Bassin parisien

Échanger et resserrer les liens

Socio-professionnels, élus des villes du grand Bassin parisien et représentants de l'État se sont réunis le 4 juillet 2003. Nicolas Jacquet, délégué à l'aménagement du territoire, a souligné que le périmètre du Bassin parisien doit être considéré comme une échelle de coopération susceptible d'évoluer en fonction des circonstances.

Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les présidents des CESR des huit régions du Bassin parisien, la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du Bassin parisien (MIAT) et l'Association des villes du grand Bassin parisien (AVGBP) ont organisé, au CESR d'Ile-de-France, une rencontre réunissant les acteurs institutionnels organisés du Bassin parisien, autour de Nicolas Jacquet, délégué à l'aménagement du territoire. Les chambres consulaires régionales (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, chambres d'agriculture) participaient également à cette rencontre.

Le président du CESR d'Ile-de-France, Jean-Claude Boucherat, au nom des CESR du Bassin parisien, a souligné, dans son propos d'accueil, que cette invitation avait pour objet de resserrer les liens entre les responsables agissant à l'échelle du Bassin parisien. Elle avait aussi pour vocation d'échanger des points de vue sur des thématiques cruciales pour le développement de ces territoires, notamment la formation, l'enseignement supérieur, les filières économiques et les infrastructures de transports.

Il a rappelé la nécessité d'œuvrer au rapprochement des niveaux de décision avec la population tout en réfléchissant à l'échelle territo-



Pour renforcer l'accessibilité du Bassin parisien, la mise en œuvre d'opérations ferroviaires cohérentes est indispensable, afin de pallier les déficiences et de combler l'absence de liaisons.

riale la plus adaptée aux réalités économiques et sociales.

Rééquilibrer les espaces

Jean-Louis Schneiter, président de l'Association des villes du grand Bassin parisien (AVGBP) et maire de Reims, a de son côté rappelé la vocation de son association: le rééquilibrage entre l'Ile-de-France et les autres espaces du Bassin parisien. Il a cité les éléments fédérateurs d'actions: l'enseignement supérieur, les relations ferroviaires (recherche des liaisons permettant de contourner Paris), l'aménagement du territoire (la lutte contre l'extension urbaine en « tache d'huile », la reconversion des friches militaires...).

Jean-Louis Schneiter a, en outre, insisté sur la néces-

sité de créer une identité propre au Bassin parisien; cela passe par des structures d'action et de promotion permanentes (comme les réseaux de villes, Troyes, Reims, Châlons-en-Champagne par exemple), une concertation concernant les grands aménagements, et la poursuite des chantiers porteurs d'avenir (comme le TGV Est vers l'Allemagne). Pour soutenir les villes du Bassin parisien dans cet objectif, le rôle d'information et de proposition des CESR auprès des présidents de Région s'avère irremplaçable. C'est en renforçant la concertation et le dialogue entre les régions du Bassin parisien que son image identitaire et son attractivité pourront être améliorées.

Coopérer à des échelles variables ?

Cette notion de partenariat a été reprise par Nicolas Jacquet, pour qui « il y a tout à gagner à réfléchir ensemble pour préparer l'avenir ». Le délégué à l'aménagement du territoire a évoqué les récentes évolutions socio-économiques (vieillesse de la population, relance de la décentralisation, hausse des migrations domicile-travail...) et a cité la contribution de l'État aux réflexions sur le Bassin parisien.

Selon lui, le périmètre du Bassin parisien doit être considéré comme une échelle de coopération susceptible d'évoluer en fonction des circonstances et des objectifs poursuivis. Des thématiques différentes

Reims. Renforcer la concertation et le dialogue entre les régions et les villes permettra de créer une identité propre au Bassin parisien.



peuvent supposer des échelles variables de coopération. Les réalités économiques ignorent les frontières (développement de la « Silicon Valley » aux États-Unis, investissements étrangers en Europe, par exemple) et nécessitent des synergies à différentes échelles. Il s'agit d'intégrer une vision européenne et internationale (Paris et l'Ile-de-France sont, par exemple, en concurrence avec d'autres pôles mondiaux). Nicolas Jacquet souhaite que des pôles de compétences se développent au sein du Bassin parisien mais aussi à une échelle plus vaste, si nécessaire. L'affirmation de la notion de Bassin parisien suppose de mettre en relief les éléments fédérateurs; des consortiums de villes pourraient jouer un rôle positif dans cet espace en favorisant la création de filières pertinentes. Par ailleurs, la logique de coopération évolue, selon la Datar, d'une notion d'équi-

libre entre l'Ile-de-France et les régions voisines vers une conception fondée sur la concurrence internationale. Il s'agit donc de renforcer l'accessibilité internationale du Bassin parisien, grâce notamment à un renforcement de la fluidité des circulations et des pôles urbains de ces régions en Europe. Dans cette logique, la mise en place d'opérations ferroviaires cohérentes est indispensable afin de pallier les déficiences. Nicolas Jacquet pointe, en particulier, l'absence d'électrification sur le réseau de fret champenois pour le contournement Nord et Est de Paris ou le manque de liaisons avec les aéroports internationaux pour les trains venant de l'ouest du Bassin parisien. À l'issue des débats, les participants ont unanimement souhaité renouveler ce type de rencontre dans un avenir proche.

* Étude commanditée par la Datar sur la qualification des villes de plus de 200 000 habitants en Europe.

Une synthèse des fiches thématiques

Dans la continuité de leurs réflexions et actions fondées sur leur déclaration commune de juin 2001, les présidents des CESR du Bassin parisien ont établi un document de référence qui réunit les fiches thématiques qu'ils ont réalisées. Ce document de synthèse présente l'état de leurs réflexions sur les grands enjeux pour les régions du Bassin parisien, tant en termes de développement économique que de communication ou encore de protection de l'environnement.

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Au cours de la réunion du 4 juillet, Charles Blanpain, de l'AVGBP, Dominique Gilli, de l'Insee Picardie, et Michel Vermeulen, de la Datar, ont chacun présenté une étude liée au développement du Bassin parisien.

– Les universités et la formation

Charles Blanpain, de l'AVGBP, a exposé cette étude pilotée par Bruno Bourg-Broc, député, sur la formation post-bac dans le Bassin parisien. Ce travail concerne l'ensemble des formations, quelle que soit la filière, et recherche une éventuelle liaison entre les formations Bac+2 dispensées et les besoins économiques actuels et futurs. L'étude complète qui sera présentée aux ministres concernés sera prochainement disponible.

Les huit CESR devraient bientôt réunir leurs représentants sur la question afin d'apporter leur contribution à la réflexion. Pour Pierre Bodineau, président du CESR de Bourgogne, il serait utile de faire apparaître des spécialisations par région.

– Les infrastructures de transport

Michel Vermeulen, de la Datar, a rappelé les rapports qui serviront de support au débat parlementaire sur la question des infrastructures de transport. Il a précisé que la France a progressivement rattrapé son retard et a évoqué la mauvaise santé financière du secteur ferroviaire. La question des modes de financement est donc impérieuse. Le débat parlementaire doit étudier l'éventuelle création d'une redevance domaniale pour les poids lourds, la privatisation des sociétés d'autoroutes, le lancement d'un grand emprunt européen et la « sanctuarisation » de ressources nouvelles en faveur des transports.

– Les filières économiques

Dans son exposé sur la spécialisation des filières économiques, Dominique Gilli, de l'Insee Picardie, a mis en avant le caractère singulier du Bassin parisien en constatant une forte présence des « groupes nationaux et internationaux ». Deux types de filières peuvent être mis en évidence : les filières « clients » (sites éclatés, gestion par les coûts et spécialisations locales, comme pour les industries agro-alimentaires ou les groupes laitiers) et les filières « producteurs » avec une forte intégration spatiale et une hiérarchie prononcée des sous-traitants (secteurs de l'automobile, de la chimie ou de l'électronique, par exemple).



Le Bassin parisien compte une forte représentation du secteur de l'électronique dans son économie.